



AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE 2024 ET AVIS DE DISPONIBILITÉ DES DOCUMENTS DE PROCURATION

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle des actionnaires (l'« assemblée ») de Dollarama inc. (« Dollarama » ou la « Société ») sera tenue virtuellement seulement. Elle sera transmise par webdiffusion audio en direct accessible le 12 juin 2024 à 9 h (heure de Montréal) à l'adresse www.virtualshareholdermeeting.com/DOLR2024 aux fins suivantes :

- (1) recevoir les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 28 janvier 2024 (l'« exercice 2024 ») ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant y afférent (voir la page 12 de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ci-jointe (la « circulaire »));
- (2) élire les dix (10) administrateurs nommés dans la circulaire pour la prochaine année (voir la page 12 de la circulaire);
- (3) nommer l'auditeur de la Société pour la prochaine année et autoriser les administrateurs à fixer sa rémunération (voir la page 13 de la circulaire);
- (4) examiner une résolution consultative non contraignante sur l'approche de la Société en matière de rémunération des hauts dirigeants, comme il est plus amplement décrit dans la circulaire (voir la page 14 de la circulaire);
- (5) débattre toute autre question dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

De plus amples renseignements sur les questions qui seront débattues à l'assemblée sont donnés dans la circulaire.

Les actionnaires sont habiles à recevoir l'avis de convocation à l'assemblée et à y voter s'ils étaient des actionnaires à la fermeture des bureaux à la date de référence, soit le 18 avril 2024.

Lorsqu'ils auront suivi les instructions données dans la circulaire et se connecteront à www.virtualshareholdermeeting.com/DOLR2024, les actionnaires pourront assister à l'assemblée en direct, poser des questions et exercer les droits de vote rattachés à leurs actions pendant l'assemblée.

Les actionnaires inscrits et non inscrits habilités à voter à l'assemblée peuvent voter par procuration avant l'assemblée. **Toutefois, seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les actionnaires non inscrits qui se sont dûment désignés comme fondés de pouvoir) auront le droit de voter à l'assemblée pendant la webdiffusion audio en direct. Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment désignés eux-mêmes comme fondés de pouvoir pourront assister et poser des questions à l'assemblée, mais ne pourront pas y voter.** Les invités pourront assister à l'assemblée, mais ne pourront pas y poser de questions, y exercer les droits de vote rattachés à leurs actions (le cas échéant) ou y participer d'une autre manière.

Veuillez noter que les actionnaires et les fondés de pouvoir dûment nommés auront besoin du numéro de contrôle à 16 chiffres figurant sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote qui accompagne le présent avis de convocation ou du code d'identification de fondé de pouvoir à huit caractères, selon le cas, pour accéder à l'assemblée en tant qu'« actionnaires » ou « fondés de pouvoir ». Autrement, ils devront y accéder en tant qu'« invités ». Veuillez vous reporter à la circulaire ci-jointe pour obtenir plus de renseignements sur la manière de vous désigner vous-même comme fondé de pouvoir et d'accéder à l'assemblée en ligne.

Peu importe qu'ils soient en mesure ou non d'assister à l'assemblée (ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement) transmise par webdiffusion audio en direct, il est fortement recommandé aux actionnaires de remplir, de dater, de signer et de retourner le formulaire de procuration ou le

formulaire d'instructions de vote, selon le cas, qui accompagne la circulaire, conformément aux instructions données dans le formulaire en cause ou dans la circulaire, ou de voter par Internet ou par téléphone, à leur gré, conformément aux instructions figurant dans le formulaire ou la circulaire. Pour pouvoir être utilisées à l'assemblée, les procurations doivent être reçues au plus tard à 9 h (heure de Montréal) deux (2) jours ouvrables avant l'assemblée, soit le 10 juin 2024 ou, en cas de report ou d'ajournement de l'assemblée, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés) avant l'heure de la reprise de l'assemblée.

Comme l'y autorise la législation canadienne sur les valeurs mobilières, la Société applique les procédures de notification et d'accès pour envoyer aux actionnaires la circulaire, le rapport de gestion, les états financiers consolidés de la Société et le rapport de l'auditeur pour l'exercice 2024, ainsi que les autres documents liés à l'assemblée (les « documents de procuration »). Aux termes des procédures de notification et d'accès, plutôt que de recevoir un exemplaire imprimé des documents de procuration, les actionnaires reçoivent une copie du présent avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2024 et avis de disponibilité des documents de procuration (l'« avis de convocation ») (qui explique comment consulter les documents de procuration et en obtenir un exemplaire imprimé, et qui présente le détail de l'assemblée), ainsi qu'un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote, selon le cas. L'adoption des procédures de notification et d'accès facilite l'accès aux documents de procuration et contribue à la protection de l'environnement en réduisant la quantité de papier envoyée aux actionnaires.

Les documents de procuration pourront être consultés en ligne à l'adresse <https://materials.proxyvote.com/25675T>, en français et en anglais, et sur SEDAR+, sous le profil de la Société, à l'adresse www.sedarplus.com.

Les actionnaires peuvent demander de recevoir gratuitement par la poste un exemplaire imprimé des documents de procuration, en appelant sans frais Broadridge Investor Communications Corporation (« Broadridge ») au 1 877 907-7643 (au Canada et aux États-Unis) ou au 303 562-9306 (français) ou au 303 562-9305 (anglais) (international), avant ou après l'assemblée. Les actionnaires seront invités à entrer le numéro de contrôle à 16 chiffres figurant sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote qu'ils ont reçu avec le présent avis de convocation pour obtenir un exemplaire imprimé des documents de procuration.

Pour recevoir les documents de procuration avant l'expiration du délai pour voter et la date de l'assemblée, les demandes pour obtenir un exemplaire imprimé doivent avoir été reçues au plus tard le 29 mai 2024. L'actionnaire qui demande un exemplaire imprimé des documents de procuration doit prendre note qu'il ne recevra pas d'autre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote; il doit s'assurer de conserver celui qu'il a reçu avec le présent avis de convocation afin de pouvoir voter.

La Société a choisi de tenir une assemblée virtuelle cette année encore. Bien que la Société ait tenu compte des préoccupations exprimées par certaines parties prenantes au sujet des assemblées entièrement virtuelles, elle estime que ce format encourage la participation de tous les actionnaires, peu importe leur emplacement géographique, et donne à tous les actionnaires une chance égale de participer à l'assemblée. Nous tenons toujours à ce que les assemblées des actionnaires encouragent la participation et l'engagement des actionnaires et demeurons déterminés à faciliter l'exercice par tous les actionnaires de leurs droits de vote, d'assistance et de participation à l'assemblée. Nous croyons que l'utilisation de modes de communication améliorés par la technologie avec les actionnaires facilite la participation individuelle des investisseurs, ce qui rend l'assemblée accessible et intéressante pour tous les participants. La plateforme choisie pour la tenue de l'assemblée permet à tous les actionnaires d'assister à l'assemblée en utilisant un processus de connexion unique, de suivre les délibérations dans la langue de leur choix et de poser des questions. Les actionnaires peuvent également soumettre leurs questions par écrit avant l'assemblée à l'adresse corporatesecretary@dollarama.com. La Société sera heureuse d'échanger davantage avec ses actionnaires tout au long de l'année, comme cela sera décrit dans la circulaire.

Si vous avez des questions concernant le présent avis de convocation, les procédures de notification et d'accès ou le déroulement de l'assemblée, veuillez communiquer avec Broadridge au 1 844 973-0593 (français) ou au 1 844 916-0609 (anglais) (au Canada et aux États-Unis), ou au 303 562-9306 (français) ou au 303 562-9305 (anglais) (international).

En cas de problème technique pendant l'inscription, l'authentification, le vote ou l'assemblée, veuillez appeler le numéro du soutien technique indiqué sur la page de connexion à l'assemblée.

Montréal (Québec), le 16 avril 2024

Par ordre du conseil d'administration,

La première vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire corporatif,

(signé) Laurence L'Abbé

Laurence L'Abbé